

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 60/1

OBJET: Acquisition d'un terrain de 15m2 cadastré section AL n° 143(partie)appartenant à la Société CALTEX, en vue de l'aménagement du carrefour des rues Gibert des Molières et Bertin.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La mise place de la rocade sud, dans le cadre du Plan de Circulation, prévoit l'élargissement de la chaussée au carrefour des rues Gibert des Molières et Bertin, ce qui impose l'acquisition d'une parcelle de 15m2 sur le terrain cadastré section AL n°143, appartenant à la Société CALTEX.

Un accord étant intervenu avec ladite Société sur le prix de 400F le m2, inférieur au seuil de consultation des Domaines, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du budget communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 28 Mai 1982*